

**MINISTERE
DE L'EDUCATION NATIONALE**

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

BILAN 2003 DE MI-PARCOURS CONFINTEA

**Six ans après la CONFINTEA V :
Statu quo et perspectives de l'éducation des adultes**

Le cadre du rapport

Du 14 au 18 Juillet 1997, la 5^e Conférence Internationale sur l'Education des Adultes (CONFINTEA V), initiée par l'UNESCO, en partenariat avec les autres organisations du système des Nations-Unies, a réuni dans la ville libre et hanséatique de Hambourg, en République Fédérale d'Allemagne, 1507 participants provenant de 135 pays et d'ONGs dont la Côte d'Ivoire autour du thème : « Apprendre à l'âge adulte : une clé pour le 21^e siècle »

Objectifs de la Conférence :

- 1- manifester l'importance de la vie éducative à l'âge adulte ;
- 2- susciter à travers le monde des engagements en faveur du droit des adultes à apprendre ;
- 3- échanger les expériences sur les réalisations actuelles et les améliorations nécessaires ;
- 4- recommander des politiques et des priorités pour l'avenir et adopter une déclaration sur l'éducation des adultes et un agenda pour l'avenir ;
- 5- promouvoir la coopération internationale.

La Déclaration de Hambourg dans laquelle les participants reconnaissent et réaffirment que seul un développement axé sur l'être humain et une société à caractère participatif fondée sur le plein respect des droits de l'homme permettront un développement véritable et éclairé des hommes et des femmes de tous horizons, énonce dans ses articles 2 et 3 que :

- la notion d'éducation tout au long de la vie suppose que l'on repense le contenu de l'éducation de manière à prendre en compte des facteurs tels que l'âge, l'égalité des sexes, les handicaps, la langue, la culture et les disparités économiques ;
- l'éducation des adultes désigne l'ensemble des processus d'apprentissage, formels ou autres, grâce auxquels les individus considérés comme adultes dans la société à laquelle ils appartiennent développent leurs aptitudes, enrichissent leurs connaissances et améliorent leurs qualifications techniques ou professionnelles ou les réorientent en fonction de leurs propres besoins et de ceux de la société. Elle englobe à la fois l'éducation formelle et l'éducation permanente, l'éducation non formelle et toute la gamme des possibilités d'apprentissage informel et occasionnel existant dans une société éducative multiculturelle où les démarches fondées sur la théorie et sur la pratique ont leur place.

L'agenda pour l'avenir établit la liste des thèmes au nombre de 10 qui, au lendemain de la Conférence, devaient faire l'objet d'actions concrètes d'éducation en faveur des adultes dans chaque pays participant conformément aux engagements individuels et collectifs pris dans la Déclaration.

La mise en œuvre de l'agenda pour l'avenir conformément aux engagements des participants devrait très certainement se faire par le biais de plans d'action nationaux d'éducation des adultes (PAN/EA, objet de la présente évaluation à mis-parcours portant sur :

- 1- Création de structures et de cadres institutionnels ;
- 2- Hausse de l'investissement en éducation des adultes ;
- 3- Augmentation de la participation ;
- 4- Etudes scientifiques sur l'éducation des adultes ;
- 5- Educateurs et mentors pour adultes: statut et formation ;
- 6- Autonomisation des apprenants ;
- 7- Exemples de meilleures pratiques et d'innovations ;
- 8- Actions futures et objectifs concrets pour 2009.

Au regard de ce qui précède, si les autres pays ont pu adopter et mettre en œuvre des plans d'action nationaux d'éducation des adultes, la Côte d'Ivoire confrontée à des crises socio-politiques récurrentes depuis 1999 n'a pu en faire autant.

Cependant, des actions sectorielles ont été réalisées çà et là dont les résultats constituent l'essentiel du contenu du présent rapport national.

Chapitre I : Création de structures et de cadres institutionnels

Permettre à un adulte d'accéder à l'éducation est un droit qui ouvre le champ à la démocratie, à la paix et à la citoyenneté critique. Dans cette perspective, la Côte d'Ivoire, avant 1997, avait déjà mis en place plusieurs structures concourant à la promotion de l'éducation des adultes : Depuis cette date, l'on assiste à la mise en œuvre de nouvelles politiques et dispositions légales pour soutenir et améliorer la qualité de l'éducation des adultes.

1.1 : Alphabétisation et Education de base

Pour l'alphabétisation et l'éducation de base, les structures suivantes ont été créés :

- le comité national d'alphabétisation, cadre de concertation et de coordination des actions d'alphabétisation par décret N° 98 – 144 du 30 Avril 1998 ;
- le Fonds National d'Appui à l'Alphabétisation (FNAA) par décret N° 99-400 du 04 Juin 1999
- le Service Autonome de l'Alphabétisation.

1.2 : Promotion de l'autonomisation des femmes

La promotion de l'autonomisation des femmes a toujours été une préoccupation majeure pour l'Etat Ivoirien. Cette préoccupation s'est traduite par la création d'un département ministériel depuis l'avènement de la célébration de l'année internationale de la femme ce ministère dénommé Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, dispose d'un réseau d'Instituts de Formation et d'Education Féminine (IFEF), à travers lesquels les femmes reçoivent des formations dans les matières suivantes.

- Couture ;
- Broderie ;
- Art ménager ;
- Teinture ;
- Gestion de micro-projets ;
- Alphabétisation ;
- Education à la vie familiale. Etc...

C'est dans cette même logique que les mesures suivantes ont été mise en œuvre :

- mise en place depuis 1994, d'un fonds dénommé « Fons National « Femme et Développement » par décret 94-219 du 20 Avril 1994, dont l'objectif vise la promotion des femmes et l'amélioration des conditions de vie des familles par le financement d'activités génératrices de revenus, le financement des programmes spécifiques de sensibilisation, de formation, d'éducation et d'encadrement au bénéfice des familles en situation économique et sociale précaire. Ces objectifs se sont poursuivis et ont été renforcés par :

- la mise en œuvre du projet pilote d'alphabétisation des femmes co-financé par la Côte d'Ivoire et la Banque Mondiale. Ce projet couvrant les 05 zones de sous-scolarisation vise la réduction du taux d'analphabétisme et la pauvreté des femmes.

1.3 : Education des adultes et transformation du monde du travail

En ce qui concerne l'éducation des adultes face à la transformation du monde du travail plusieurs actions ont été entreprises :

- Le plan national de l'emploi adopté en 1995 pour faire face au chômage grandissant, notamment celui des jeunes diplômés et les femmes avait pour objectifs : La révision du code du travail, le renforcement du rôle des nouvelles institutions publiques intervenant dans le domaine de la formation et de l'emploi.
- Cette révision du code du travail a permis de rendre le marché du travail plus flexible. Au titre de l'activité de mise en stage conduite par l'Agence d'Etude et de Promotion de l'Emploi (AGEPE), de 1995 à 2001, 524 jeunes diplômés ont bénéficié de stage de pré-emploi et 349 d'entre eux ont été embauchés. Par ailleurs, au titre de la formation qualifiante de 1995 à 1999, 884 jeunes diplômés ont été formés et 65 % d'entre eux ont été embauchés.

D'importants résultats ont été enregistrés par le Fonds de Développement de la formation professionnelle (FDFP) par l'intermédiaire du Projet d'Appui à la Formation Active (PAFPA). Ainsi, depuis 2001, 26 projets d'insertion sont en cours de réalisation au profit de 1416 bénéficiaires dans les domaines de l'artisanat, de l'élevage, de la production agricole etc...

La mise en place des fonds sociaux nationaux a permis d'exécuter des programmes d'emploi en faveur des populations cibles (jeunes, femmes, déflatés du secteur privé et public). Le nombre d'emplois créés se chiffre à près de 29.000.

1.4 : L'éducation des adultes : Environnement, santé et population.

La qualité de la vie humaine est fonction de notre aptitude à protéger et à valoriser l'environnement, à maîtriser les processus de population telles que la fécondité et la migration, à parvenir à être en bonne santé et à maintenir cet état de santé.

L'éducation de base en matière de développement est nécessaire aux personnes de tout âge, tant à l'école, en famille et dans la communauté.

Dans cette optique, l'Etat de Côte d'Ivoire a mis en place un programme d'ajustement des secteurs constitutifs des ressources humaines dont les grandes lignes d'action sont contenues dans la Déclaration de Politique de Développement des Ressources Humaines (DPDRH) adoptée en Juin 1991.

L'objectif fondamental poursuivi par ce programme est l'amélioration du niveau de vie et du bien-être de la population par une meilleure adéquation quantitative et qualitative entre l'offre et la demande en matière de santé, d'éducation et d'emploi. Suite à ce programme, le gouvernement a pris les mesures suivantes pour répondre au besoin essentiel d'un développement humain durable :

- Adoption en 1996 du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) couvrant la période 1996-2005 ayant pour objectifs :
 - d'assurer l'adéquation de l'offre et de la demande de soins de santé ;
 - de moderniser la gestion du secteur sanitaire, en vue d'améliorer la santé et le bien-être de la population.
- Loi N° 96-766 du 03 Octobre 1996 portant création du code de l'environnement ;
- déclaration de politique nationale de population adopté en conseil des ministres le 07 Mars 1997 ;

1.5 : L'éducation des adultes : culture, médias et NTIC

L'éducation des adultes en rapport avec la culture, les médias et les NTIC est une réalité en Côte d'Ivoire, car il existe des mesures et dispositions légales à savoir :

- la création du Ministère de la Culture et de la Francophonie par décret N° 2003-65 du 13 Mars 2003 ;
- la création du Ministère des Nouvelles Technologies et des Télécommunications par décret N° 2003-65 du 13 Mars 2003.
- Le Bureau Ivoirien des Droits d'Auteurs (BURIDA)
- le décret N° 946256 DU 04 Mai 1994 portant création et organisation du Fonds d'Intervention pour l'action culturelle (FIAC) dont l'objet principal est d'aider à la création artistique et culturelle nationale ;
- des émissions télé-radio à caractère éducatif sont diffusées quotidiennement sur les antennes des média d'état et privés.

- des radios de proximité dont la plus part diffusent des programmes éducatifs en langues locales.

Chapitre II : Hausse de l'investissement en éducation des adultes

La Côte d'Ivoire dispose d'un important réseau de structures étatiques, para-étatiques et non gouvernementales qui oeuvrent dans le domaine de l'éducation des adultes. Pour rendre ces structures plus opérationnelles, d'importants moyens matériels, humains et financiers sont mis en œuvre.

2.1 : Investissement matériel et humain

- création au Ministère de l'Education Nationale du Service Autonome de l'Aphabétisation ;
- création du comité national d'alphabétisation, structure inter-ministérielle de concertation entre les différents acteurs de l'alphabétisation ;
- mise en place du fonds national d'appui à l'alphabétisation ;
- création au Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant des Institutions de Formation et d'Education Féminine (IFEFF) ;
- création au Ministère de l'Agriculture de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) et de la Compagnie Ivoirienne de Développement du Textile (CIDT) ;
- création au Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi de l'Agence d'Etude et de Promotion de l'Emploi ;
- création au Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle de l'Agence d'Exécution de la Formation Professionnelle (AGEFOP) ;
- création au Ministère de l'Economie et des Finances du Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (FDFP) etc...
- mise en place des fonds sociaux nationaux à la Caisse Autonome d'Amorcement (CAA).

Les prêts et dons des agences de développement viennent soutenir l'investissement en éducation des adultes de l'Etat mis à la disposition des différentes structures concernées.

2.2 : Investissement financier

L'Etat de Côte d'Ivoire a prévu des fonds pour soutenir l'Education des adultes

- Le Plan National de Développement du secteur Education / Formation 1998-2010 (PNDEF).

L'un des objectifs contenus dans le PNDEF est l'amélioration du niveau d'alphabétisation de la population ivoirienne. C'est pourquoi ce plan comprend une importante composante relative à l'alphabétisation et à la formation permanente des adultes.

Tableau N°1

CATEGORIES DE DEPENSES	COUT ANNUEL (millions de FCFA ht)				Total
	1998	1999	2000	2001	
4.1 Appui à l'accroissement de la participation du secteur non étatique	50	50	50	25	175
4.2 Programme intégré d'alphabétisation des femmes	1.153	199	445	597	2.394
4.3 Projet d'alphabétisation fonctionnelle	1.430	379	425	425	2.659
4.4 Appui à la coordination sectorielle	160	170	120	140	590
COUT DE BASE	32.972	34.097	34.962	30.670	132.701
Imprévus physiques 5%	1.649	1.705	1.748	1.534	6.635
Hausse des prix	1.039	2.180	3.404	4.042	10.665
COUT HT TOTAL DU PROGRAMME	35.659	37.982	40.114	36.245	150.001

Source : MEN

- Les fonds sociaux nationaux

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, l'Etat Ivoirien a initié les fonds visant principalement à aider par des concours financiers (prêts directs ou octroi de garantie) les promoteurs individuels ou regroupés en coopérative à s'insérer dans le tissu économique par la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus.

Les bénéficiaires (7342 personnes) reçoivent des formations en rapport avec leur domaine d'activités dans le but de garantir l'utilisation des fonds d'une part et, d'autre part de rendre les bénéficiaires plus opérationnels.

Tableau N°2 : Bilan des fonds sociaux 1994-1999

Fonds	Dotation (Francs en Millions)	Projets financés
Fonds national de la jeunesse	2.541	823
Fonds national femme et développement	2.150	2.102
Fonds de diversification agricole et de promotion des exportations	5,275	1.100
Fonds national d'action culturelle	1,050	117
Fonds d'insertion des jeunes diplômés et de réinsertion des déflatés des secteurs public et privé	10.855	1.520

Source CAA

Par ailleurs, il est important de noter que de 95 à 2001, des actions tous azimuts d'alphabétisation et de formation ont été menées tant par les structures étatiques, para étatiques, que par les ONG, les promoteurs et cabinets privés touchant environ 270.478 personnes pour un coût de près de 2.371.508.000 francs CFA.

Chapitre III : Augmentation de la participation

L'existence de nombreuses structures et la mise en place de politiques, de dispositions légales ainsi que d'importants fonds et de ressources matérielles et humaines ont permis d'accroître le nombre de participants dans les programmes d'éducation des adultes.

A titre d'exemple :

- le projet des Centres des Métiers Ruraux (C.M.R) ;

Compte tenu du niveau d'instruction très limité ou inadapté en milieu rural, l'Etat ivoirien pour améliorer le niveau de vie dans les communautés villageoises et la modernisation des systèmes de production, a conçu et mis en œuvre un Programme National de Formation non formelle en Agriculture et autres Métiers Ruraux.

Appuyé par la République Fédérale d'Allemagne (GTZ), la coopération française (FAC) et la Banque Mondiale, ce projet vise la formation de 30.000 paysans par an, répartis dans 10.000 villages.

Le projet a démarré par une phase pilote de 1994 à 1997 dans 6 zones et a connu sa première phase d'exécution de 1997 à 2000.

- le projet pilote d'alphabétisation

La poursuite de l'objectif d'amélioration du niveau d'alphabétisation de la population ivoirienne, a conduit l'Etat à mettre en œuvre le projet pilote d'alphabétisation (PPA). Il est co-financé par la Banque Mondiale et le gouvernement de Côte d'Ivoire pour un montant de trois (3) milliards de francs CFA. Il est exécuté dans les cinq (5) régions de sous-scolarisation des filles (Régions des Savanes, Zanzan, Worodougou, Denguélé, Bas Sassandra) et prend en compte 30.000 (trente mille) apprenants avec les objectifs suivants :

- réduire le taux d'analphabétisme en particulier chez les femmes ;
- améliorer le taux de scolarisation de la petite fille ;
- lutter contre la pauvreté par la prise en compte des activités génératrices de revenus.

Le projet a connu l'exécution de sa première phase en 2000-2002.

Tableau n° 3 : situation des sous-projets de la 1^{ère} cohorte du PPA.

Régions	Nombre de Sous-projets	Nombre d'alphabétiseurs formés	Population à alphabétiser		
			Femmes	Hommes	Total
Zanzan	15	150	3262	405	3667
Worodougou	08	80	1150	1425	2575
Savanes	13	130	1711	874	2585
Bas-Sassandra	06	60	1272	436	1708
Denguélé	06	60	2189	994	3183
TOTAL	48	480	9584 soit 69,86%	4134 soit 30,13%	13718

Source MEN/SAA

- Projet d'alphabétisation de la C.I.D.T

Cette structure en partenariat avec l'état à travers le fonds de développement de la formation professionnelle réalise des campagnes d'alphabétisation au bénéfice des producteurs de coton dans les «zones du centre et du nord du pays. Le coût du budget de financement de ces campagnes pour la période 1997-2001 s'élève à 2.161.508.000.

Par ailleurs, des mesures innovantes telles que la stratégie « du faire-faire » a suscité l'émergence de nombreux opérateurs en matière d'alphabétisation et d'éducation des adultes ainsi que la mise en œuvre de nombreux programmes au profit de l'ensemble des populations adultes.

Chapitre IV : Etudes scientifiques sur l'éducation des adultes

hormis les mémoires et rapports de stages des étudiants des instituts de formation en éducation des adultes, aucune étude scientifique digne de ce nom n'a encore été vulgarisée.

Cependant, l'Institut de Linguistique Appliquée (I.L.A.) mène des recherches sur les langues nationales en vue de leur transcription et de leur utilisation dans les programmes d'alphabétisation. A ce jour, L.I.L.A en partenariat avec la Société Internationale de Linguistique Appliquée (SIL) a produit une vingtaine de syllabaires en langues nationales. Cet Institut forme également des étudiants en linguistique avec option alphabétisation et éducation des adultes au niveau de la licence.

Pour les années à venir, dans le but de disposer de données scientifiques sur l'éducation des adultes, des investigations seront menées sur le terrain dans les instituts de recherche et de formation pour recenser les résultats d'éventuelles études scientifiques existantes en matière d'éducation des adultes en vue de leur vulgarisation.

Le plus importants ici sera d'amener les instituts de recherche et de formation ainsi que les étudiants à s'investir dans la recherche/action sur l'éducation des adultes.

Chapitre V : Educateurs et mentors pour adultes

Il existe plusieurs catégories d'éducateurs pour adultes :

- les fonctionnaires relevant des ministères œuvrant dans le domaine de l'éducation des adultes. Ils sont formés dans les instituts de formation d'éducateurs pour adulte et des centres de formation pédagogique ;
- Les consultants spécialistes en linguistique, en agriculture et agro-pastoral, commerce, santé et dans les autres domaines du développement ;
- Les animateurs/ encadreurs sont recrutés et formés localement sur le tas par les opérateurs et acteurs dans le cadre de la réalisation de leurs programmes selon les besoins du moment.

Tous ces personnels, environ 3124 toutes catégories confondues ; fonctionnaires et animateurs travaillant pour la promotion de l'éducation des adultes reçoivent des formations continues ou de recyclage pour être plus opérationnels.

Leur rémunérations proviennent de deux sources principales :

- Le budget de fonctionnement de l'Etat (BGF) pour les fonctionnaires ;
- Le budget de financement des programmes d'activités pour les encadreurs et animateurs au niveau des ONG et les opérateurs privés.

Chapitre VI : Autonomisation des apprenants

- La non application de l'approche participative ne permet pas d'élaborer des contenus adaptés au contexte et à la culture des apprenants ;
- L'absence de mécanisme national de suivi-évaluation ne permet pas de fournir des indicateurs fiables sur l'autonomisation des apprenants adultes.

Cependant au niveau de la compagnie Ivoirienne de développement du textile , suite aux campagnes d'Alphabétisation 1993 à 1999, 648 villages ont été touchés pour un total de 4246 alphabétisés dont :

- 32 comptables des organisations professionnelles Agricoles (OPA) ;
- 28 peseurs de coton ;
- 27 marqueurs ;
- 09 gestionnaires de moulins à céréales ;
- 12 gestionnaires de magasins ;
- 15 dirigeants des OPA ;
- 1 076 membres d'équipe technique dans le domaine de la commercialisation, du traitement insecticide, des relevés statistiques, des délimitations des parcelles, de la préparation des compagnes, des cultures attelées, des soins aux bœufs de la culture attelée.

Chapitre VII : Exemples de meilleures pratiques et d'innovations

Création des ministères :

- de la Lutte contre le VIH/SIDA ;
- de la jeunesse et du service civique
- de l'Environnement et du cadre de vie ;
- des nouvelles technologies et des télécommunications ;
- de la Culture et de la francophonie ;
- Association Ivoirienne pour le Maintien et la Sauvegarde de la paix (AIMSP)
- l'ONG Phoenix qui a produit une œuvre musicale dans le cadre de la réconciliation nationale suite aux événements militaro-politiques) survenus en Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002 ;
- Création de la Chair UNESCO pour la culture de la paix au sein de l'Université d'Abidjan Cocody ;

- création en 1998 du Comité National d'Alphabétisation, du Fonds National d'Appui à l'Alphabétisation, de la Cellule de Promotion de l'Education Pour Tous ;
- l'introduction des langues nationales dans l'alphabétisation et le système scolaire ;
- création de radios de proximité ;
- création de centres de santé communautaires ;
- création des conseils généraux de départements (organes décentralisés de l'administration territoriale) en vue d'un développement local humain durable.

Chapitre VIII : Actions futures et objectifs concrets pour 2009

L'essentiel des actions futures portera sur :

- La mise en œuvre du Plan d'Action National de l'Education Pour Tous (2003-2015) ;
- L'organisation de la décennie de l'alphabétisation ;
- La mise en œuvre de programmes départementaux d'alphabétisation et d'éducation des adultes par l'intermédiaire des conseils généraux de départements ;
- La mise en œuvre du Plan d'Action National de la Femme ;
- La mise en œuvre du document de la stratégie de réduction de la pauvreté.

8-1 - Mise en œuvre du document de la stratégie de réduction de la pauvreté

Le plan de la réduction de la pauvreté s'étale sur 5 années : de 2003 à 2007. Il vise les populations les plus vulnérables, se traduisant effectivement au niveau local par des services d'éducation de base plus accessibles et de meilleure qualité. Pour le secteur de l'Education, il prend en compte quatre composantes dont le renforcement de la lutte contre l'analphabétisme par :

- la poursuite du Projet Pilote d'Alphabétisation et des programmes en cours ;
- l'introduction des langues nationales dans les programmes d'alphabétisation ;
- le développement et la vulgarisation de la stratégie du faire-faire ;

8-2 - Mise en œuvre du plan EPT 2003-2015.

Ce plan prévoit de réaliser des programmes d'éducation et de formation en direction des adultes orientés vers 4 axes :

Axe 1 : Alphabétisation

Objectifs :

- Améliorer de 50 % le taux d'Alphabétisation actuel et assurer à tout les adultes y compris les personnes du troisième âge un accès équitable à l'éducation de base ici l'an 2015 ;
- Initier les analphabètes à l'exercice d'activités génératrices de revenus en vue d'assurer leur propre autonomie ;
- Eliminer les disparités de genre dans les taux d'Alphabétisation.

Axe 2 : Education à la citoyenneté et à la culture de la paix

Objectifs

- Contribuer à l'éducation à la citoyenneté et à la culture de la paix.
- consolider la cohésion nationale par la lutte contre toute forme d'exclusion.
- Promouvoir chez l'Ivoirien des attitudes et comportements de tolérance, de dialogue en toutes circonstances.
- Consolider les valeurs de droits de l'homme et de la démocratie.

AXE 3 : Education et monde du travail

Objectifs

- Favoriser les liens entre l'éducation et le monde du travail ;
- Adapter les programmes de formation aux besoins du marché de l'emploi ;
- Développer l'auto- emploi.

AXE 4 : Education pour une vie meilleure.

Objectifs :

- Faciliter l'accès des individus et des familles à des connaissances, à des valeurs nécessaires à une vie meilleure et un développement rationnel durable à travers les canaux de communication traditionnels et modernes ;
- Développer des programmes d'éducation permanente ;
- Faciliter l'accès à la formation continue et à la formation à distance ;
- Mettre en place une politique de développement et d'accès aux NTIC.

8-3 - Mise en œuvre du plan national de la femme

Un plan national d'action de la femme qui s'intègre dans les objectifs et stratégies de développement de la Côte d'Ivoire pour la période 2000-2005 a été élaboré. Il vise l'amélioration du statut et des conditions de vie de la femme. Il répond aux objectifs de Beijing qui définissaient 12 axes prioritaires et les actions à mener dans les domaines de la santé, de l'éducation, l'économie, l'emploi, les droits de la femme, de la communication, de la lutte contre la pauvreté et des violences faites aux femmes.

8-4 - Organisation de la décennie de l'alphabétisation

Suite au calendrier proposé pour les activités et événements de la Décennie de l'alphabétisation, un comité national de pilotage et de suivi verra bientôt le jour.

Conclusion

La Côte d'Ivoire a mis en place des politiques et stratégies pour améliorer la qualité de l'éducation des adultes soutenues par des lois et programmes. Si un bon nombre de ces lois et programmes ont été initiés avant 1997, il est heureux de constater qu'ils ont été renforcés et améliorés en vue de permettre un environnement éducatif incitatif et dynamique ayant des répercussions sur la vie et le bien-être des apprenants et de toute la population.

Malheureusement, les crises socio-politiques successives des années 1999 et 2002 ont constitué un frein à la mise en œuvre de la plupart des actions d'éducation des adultes. Par ailleurs, l'absence de base de données et de système de suivi et d'évaluation appropriés ne permettent pas de mesurer l'ampleur et l'efficacité du travail mené par les différents secteurs intéressés.

Au plan du recueil des données statistiques, les axes de recherche de l'Institut National des Statistiques ne coïncident toujours pas avec les besoins exprimés par le secteur de l'éducation. A titre d'exemple, les données les plus récentes fournies par cet Institut sont les résultats du recensement de la population et de l'habitation de 1998.

Par ailleurs, la Direction de l'Informatique, de la Planification, de l'Evaluation et des Statistiques du Ministère de l'Education Nationale est très peu équipée tant en matériel informatique qu'en ressources humaines pour faire face aux besoins du Ministère. Par exemple, cette Direction a recours aux opérateurs de saisie extérieurs pour la saisie des données recueillies avec autant de difficultés.

Cependant, par l'adoption de la stratégie du « faire-faire » dans le cadre du projet pilote d'alphabétisation, plusieurs projets sont en exécution ou en préparation au profit des populations adultes, ainsi que l'émergence de nouvelles ONG ayant pour vocation l'éducation des adultes. Ainsi, l'opportunité qu'offre aujourd'hui le partenariat ONG-Etat devient visible sur le terrain et ouvre de nouvelles perspectives à l'éducation des adultes pour un développement humain durable en Côte d'Ivoire.

Références Bibliographiques

- Déclaration de Politique Nationale de Population mars 1997 (Ministère Délégué charge du Plan et du développement) ;
- Fonds sociaux Nationaux 1994 (Caisse Autonome d'Amortissement) (CAA)
- Bilan à l'an 2000 de l'éducation Pour Tous (Ministère de l'Education Nationale) CN /EPT ;
- Document relatif à la politique de décentralisation des collectivités territoriales (2001) Ministère de la Planification du Développement, Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation) ;
- Rapport d'activités des Centres des Métiers ruraux (CMR)-2002) ;
- Rapport annuel d'activités de la campagne d'Alphabétisation Fonctionnelle 1997-1998 (CIDT) ;
- Plan de Développement du secteur Education Formation 1997 /PNDEF/MEN) ;
- Plan d'Action National de l'Education Pour Tous /PAN/EPT 2003 MEN / DESA S/D EPT) ;
- Plan d'Action National de la Femme 2003 (Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant) ;
- Doc. de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) 2002 (MEN)